

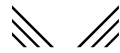


**Commune d'Audresselles**



**CONSEIL MUNICIPAL**

**8 novembre 2021**



**PROCES VERBAL  
DU 8/11/2021**

# SOMMAIRE

## PROCES VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

- 1 CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
- 2 DÉLIBÉRATION PORTANT VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS.
- 3 DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL
- 4 DELIBERATION PORTANT MISE EN PLACE D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS
- 5 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIES
- 6 NOTIFICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES – ACTIONS ENTREPRISES POUR DONNER SUITE AUX OBSERVATIONS et RECOMMANDATIONS

## **1) CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

- Le Maire rappelle l'importance d'être à l'écoute des jeunes, et que la citoyenneté s'apprend dès le plus jeune âge.
- Sandrine Fasquel et d'autres membres du Conseil Municipal expriment la constatation qu'il n'y a pas assez de discussion avec les jeunes, notamment en ce qui concerne les équipements sportifs.
- Olivier Hugon indique que les candidats peuvent se manifester dès à présent, et que si les membres du conseil connaissent des volontaires, ces derniers sont invités à se rapprocher de la Mairie.
- Isabelle Coulangue indique que la Direction de l'école des Flobarts a également trouvé cette idée de conseil municipal des jeunes très constructive.
- Bernard Delahaye précise qu'il y a une attente également très importante en ce qui concerne les questions d'environnement.

## **2) DÉLIBÉRATION PORTANT VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

- Xavier Ringot demande comment s'organise le choix concernant les questions des EPI pour les agents. Raouti Chikaoui précise que l'achat se fait dans un premier temps par rapport aux risques identifiés suite aux observations de taches donnant lieu à l'élaboration du Document Unique, puis ponctuellement au quotidien dans les demandes des agents, ou de l'autorité territoriale.

## **3) DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

- Raouti Chikaoui fait remarquer que le passage concernant les jours de fractionnement n'est pas suffisamment détaillée. Nathalie Lemaitre explique que la phrase mentionnant cette disposition sera ajoutée dans la version finale du document.
- Une question est également posée concernant l'IFSE. Le Maire explique que pour chaque agent cela correspondra à la somme des primes et indemnités perçues mensuellement et liées à l'exercice de la fonction ou à l'appartenance à un grade.

- Un rectificatif est apporté concernant la date du 15 oct qui est erronée. La disposition s'appliquera pour la date du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

#### **4) DELIBERATION PORTANT MISE EN PLACE D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS**

- Une description est faite par Mr le Maire sur ces dispositions, (et la manière de l'alimenter), qui tendent à se généraliser aussi bien dans le secteur privé qu'au sein des collectivités territoriales. Rappel sur les modalités d'ouverture du C.E.T. qui reste entièrement à la discrétion de l'agent.

#### **5) ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIES version 2021**

- pas d'observation particulière sur ce sujet.

#### **6) NOTIFICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES – ACTIONS ENTREPRISES POUR DONNER SUITE AUX OBSERVATIONS et RECOMMANDATIONS**

- pas d'observation particulière sur ce sujet.